

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-8-7-5

Séance du vendredi 7 septembre 2012

SOUTIEN DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DE L'ANIMATION DU PATRIMOINE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-7-4 du Conseil Général du 8 décembre 2011 relative au Budget Primitif 2012 en faveur de la conservation et de l'animation du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 6 juillet 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- alloue une subvention de fonctionnement d'un montant total de **3 000 €** en faveur de l'Association pour la Conservation du Patrimoine Religieux en Alsace pour le fonctionnement de la structure et l'organisation de son exposition temporaire intitulée « Trésors de nos religions : un patrimoine à découvrir ! »,
- prélève cette somme sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2012 sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine » : Programme D711 Imputation 65-312-6574-2277-014.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions